Département de l'Oise
COMMUNE de MORLINCOURT
27 place de la Mairie
60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 01/03/2017
Reçu en préfecture le 01/03/2017
Affiché le 01/03/2017
ID : 060-216004267-20170227-2017_001-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 FEVRIER 2017

Date de convocation : 20/02/2017 **2017-001**
Nombre de Conseillers :
en exercice : 11 en présence : 10 votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. CAPELLE, R. LETOMBE, V. LEROY, C. FORMONT.
Absents excusés : T. WILLECOCQ
Procurations : /
Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°1 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU, DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET DE CARTE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

Vu le Code générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 en date du 24 mars 2014 et notamment de son article 136,

Vu la délibération en date du 06 avril 2012 du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le transfert automatique de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale au 27 mars 2017 sera automatique si la minorité de blocage n'est pas atteinte,

Considérant la possibilité pour la commune de s'opposer à ce transfert dans les trois mois précédant cette date,

Considérant que la commune vient d'achever l'élaboration de son PLU et qu'elle souhaite rester maître de sa stratégie de développement urbain,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 février 2017.

Le Maire,

MAIRIE DE MORLINCOURT (OISE)

Daniel CHARLET